# CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)



ACCOMPAGNANTS SATISFAITS
sur 168 répondants
81,90% Année 2025

sur 756 personnes accompagnées
Taux d'accomplissement en 2025 : 97.88 %

**POUR QUI ?**
Licenciés économiques avec un objectif de retour rapide à un emploi ou une activité stable.

**PRÉREQUIS :** Avoir adhéré au CSP.

**DURÉE**
12 mois

**OBJECTIFS**

• **Vous êtes accompagné de façon renforcée et personnalisée par la même personne pendant 12 mois.**
Votre conseiller connaît bien le marché de l'emploi, ainsi que l'ensemble des mesures et des aides à votre disposition. Il vous appuie jusqu'à votre retour à l'emploi durable.

• **Vous définissez avec lui votre projet de reclassement** (ex: retour à l'emploi direct, reconversion professionnelle, création ou reprise d'entrepirse etc.) **en lien avec le marché du travail.**

• **Vous réalisez les actions décidées d'un commun accord** (ex: formation, ciblage des entreprises immersion, préparation aux entretiens).

• **Vous avez des échanges réguliers** pour faire le bilan des actions réalisées et préparer celles à venir et, si besoin, réajuster ou modifier votre projet.

# Déroulement et contenus

### Entretion de pré-bilan

Pour faire le point sur vos besoins, vos attentes et coconstruire le déroulé de la phase 1 de l'accompagnement

### Entretion de PSP

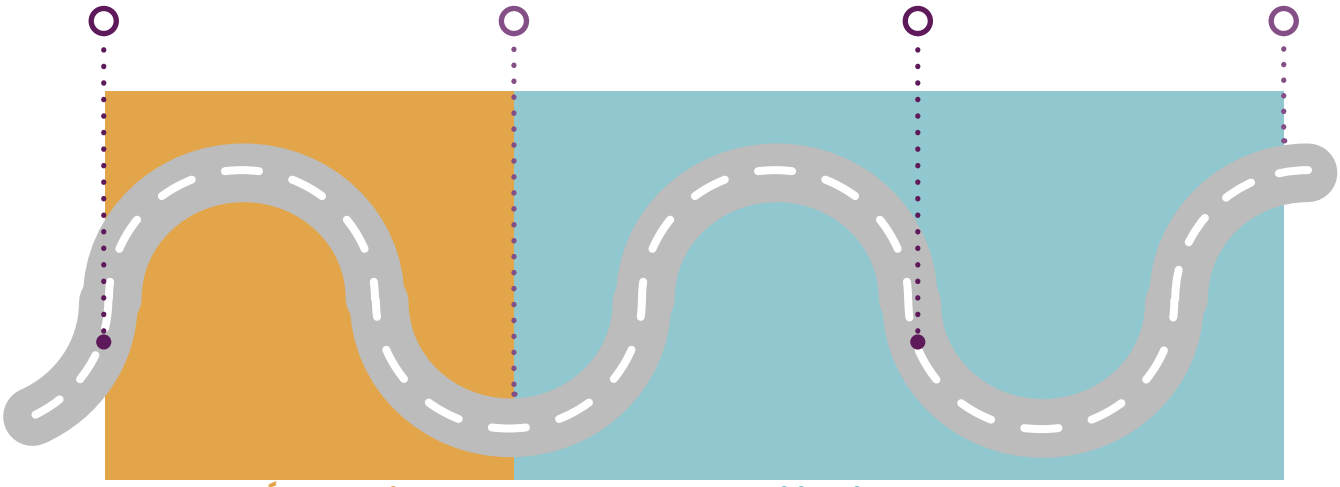
Dans les 2 premiers mois, pour formaliser le projet que vous aurez choisi de réaliser et le plan d'action associé.

### Entretion Point d'étape

Au cours du 4ème mois, pour faire le points sur l'évolution de votre projet et sécuriser votre parcours.

### Entretion Bilan

- En cas de sortie anticipée : pour sécuriser votre intégration sur votre nouveau poste.
- En fin d'accompagnement : pour faire le bilan sur votre parcours et établir le plan d'actions à poursuivre.



**PHASE 1 : Élaboration du projet professionnel**

Pour faire le point sur vos besoins, vos attentes et coconstruire le déroulé de la phase 1 de l'accompagnement.

**PHASE 2 : Mobilisation et accompagnement**

- Recherche d'emploi
- Reconversion
- Création / Reprise d'entreprise

**Tout au long de la phase 1 et 2 :**

- Entretien individuel avec votre référent.e CSP
- Ateliers thématiques
- Webinaires
- Sessions DMA
- Work café
- Démarches en autonomie

**Retour à l'emploi**

- CDI, CDD / CTTT d'au moins 6 mois ( 187 jours), ou création / reprise Ese.
- Suivi dans l'emploi ou dans l'activité pendant 6 mois
- Si rupture de la période d'essai, réintégration dans le CSP.

## AVANTAGES DU CSP

- Accompagnement personnalisé
- Indemnisation avantageuse
- Actions de formation et reconversion
- Possibilité de cumuler emploi et CSP
- Aide à la création d'entreprise

## MIS À DISPOSITION

- Espaces pouvant accueillir des groupes de travail
- Postes informatiques connectés à internet, ressources digitales
- Environnement isolé du bruit
- Echanges entre pairs sur la plateforme numérique sur des thématiques diverses

**ACCESSIBILITÉ HANDICAP**
Nos « référents handicap » vous apportent leur écoute et étudient avec vous toutes les adaptations nécessaires au bon déroulement de votre formation.
Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour plus d'information, contacter :
handicap@retravailler-sudouest.org

**PRIX**
La prestation est gratuite.

**FINANCEMENT**
Cette prestation est financée par France Travail.

**LIEUX DE REALISATION**
Gironde : Bordeaux, Eysines, Villenave d'Ornon, Pessac.

Pour plus d'informations concernant les conditions d'accès et les modalités d'accueil de l'établissement de votre choix en consultant la page dédiée sur notre site internet : www.retravailler-sudouest.org

**DATES DE DÉMARRAGE**
Entrées et sorties permanentes selon planning des premiers accueils transmis à France Travail.

**CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS**
contact@retravailler-sudouest.org - 05 56 08 29 58